

## BULLETIN D'ADHESION

### Adhésion collective : Conseil syndical

Nous vous invitons à compléter ce bulletin. À réception, nous vous ferons parvenir un appel de cotisation pour règlement. Après paiement de la cotisation annuelle, vous recevrez le contrat définitif et tous vos droits seront ouverts.

Il est obligatoire de nous fournir le dernier PV d'AG ayant désigné les membres du conseil syndical pour valider votre adhésion.



#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété : .....  
Nombre de lots (logements, bureaux et commerces) : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Président du Conseil Syndical : .....  
  
Nom du syndic de copropriété : .....  
Adresse mail : .....  
Adresse : .....



#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tél Fixe : ..... Tél.Port : .....  
Adresse mail : .....  
Profession (si retraité, précisez) : .....



urcc\_aura



URCC AURA

## 3 TYPES D'ADHÉSION



**2 à 176 lots** ☐

110 € + 4,40€ par lot



**177 à 300 lots** ☐

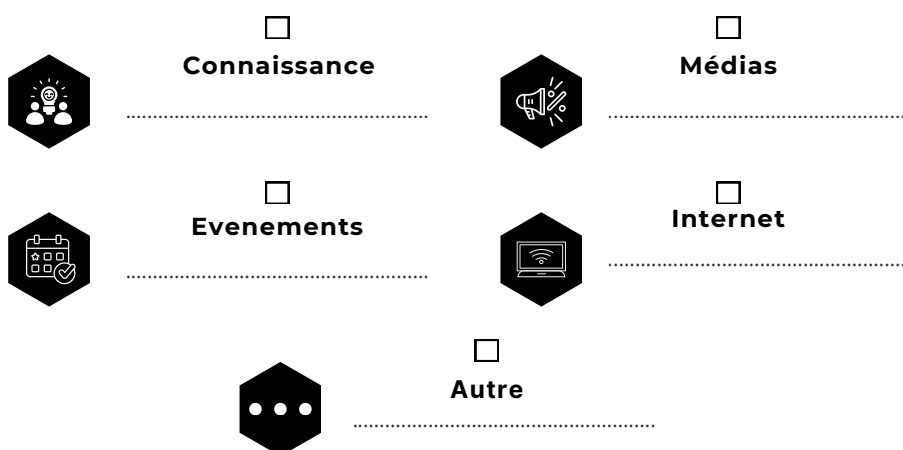
840 €



**301 lots et +** ☐

890 €

## COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ASSOCIATION ?



☐ Vous acceptez que l'URCC-AURA collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous envoyer des informations concernant le suivi de votre adhésion, nos activités et celles de nos partenaires.

☐ Vous acceptez les conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA jointes au présent bulletin d'adhésion.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à URCC-AURA, 18 rue GUILLOUD, 69003 LYON – 04.72.57.09.35 – [contact@urcc-aura.com](mailto:contact@urcc-aura.com)



**urcc\_aura**



**URCC AURA**

URCC-AURA 18 rue Guilloud, 69003 LYON  
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.  
04.72.57.09.35 - [contact@urcc-aura.com](mailto:contact@urcc-aura.com) - [www.urcc-aura.com](http://www.urcc-aura.com)  
Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône- Alpes

# Adhésion collective Conseil Syndical

## Conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA Membre de la Fédération Nationale des Association des Copropriétaires et des Colotis (FNACC)

Le Conseil Syndical de la copropriété a décidé d'adhérer, en la personne de son représentant, à l'Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes (URCC-AURA). La cotisation de l'URCC-AURA comprend une assurance de responsabilité civile qui couvre le conseil syndical dans l'exercice de ses missions (art.27 du décret du 17 mars 1967).

L'URCC AURA, association technique de conseil et d'assistance, doit permettre au syndic non professionnel ou coopératif d'assurer la mission que lui ont confiée les propriétaires et s'engage par le présent contrat d'adhésion à assurer au Conseil Syndical, les services suivants :

### • SERVICES INCLUS DANS L'ADHESION

01



#### ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES CONSEILLERS SYNDICAUX

Les membres du Conseil Syndical bénéficient des couvertures prévues dans la Police d'**Assurance Responsabilité Civile Professionnelle contractée par l'URCC-AURA** pour ses adhérents afin de couvrir leur responsabilité contractuelle, délictuelle et quasi-délictuelle (une attestation est fournie sur demande).

Attention : pour que les membres du Conseil Syndical puissent bénéficier de l'assurance responsabilité civile, il est nécessaire de nous transmettre le compte-rendu de la réunion ayant validé l'adhésion avec leur noms.

02



#### ASSISTANCE PERMANENTE ET CONSULTATIONS JURIDIQUES

Les membres du Conseil Syndical peuvent **consulter l'URCC-AURA à tout moment** sur tous les sujets concernant la copropriété (problèmes juridiques, comptables, financiers, techniques, de gardiens et employés d'immeuble, d'assurance, de gestion, etc.) :

- **Soit en écrivant à l'URCC-AURA**, une réponse étant apportée dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés) suivant la réception du courrier ou du mail
- **Soit en téléphonant à l'URCC-AURA au 04.72.57.09.35** (horaires des permanences sur notre site <http://www.urcc-aura.com>)
- **Soit sur rendez-vous en présentiel**

Ces consultations prennent la forme de questions/réponses. L'URCC-AURA ne peut en aucun cas faire à la place du conseil syndical ni de se substituer à un avocat. Son rôle est de l'accompagner et de répondre à ses questions.

03



### ACCÈS AU SITE INTERNET DE L'URCC-AURA

Le Conseil Syndical a accès à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet [www.urcc-aura.com](http://www.urcc-aura.com) par le biais du Portail de l'Adhérent.

04



### FORMATIONS « CLASSIQUES » EN PRÉSENTIEL ET VISIOCONFÉRENCE ORGANISÉES PAR URCC-AURA :

L'assemblée générale  
Les bases de la gestion financière de la copropriété  
Changement de syndic  
Contrat de syndic et points de vigilance  
Le rôle du conseil syndical.....

05



### FORMATIONS EN VISIOCONFÉRENCE ORGANISÉES PAR LA FNACC

Dont les thèmes sont définis selon le planning de la FNACC.

## • PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR DEVIS

L'adhésion vous permet de bénéficier de prestations complémentaires facultatives qui donnent lieu à une facturation supplémentaire. **Un devis gratuit est fourni sur demande.**



### Expertise comptable & vérification des comptes

L'URCC-AURA propose à ses adhérents des spécialistes de la comptabilité. L'objet de ce service consiste en la production d'un rapport sur l'ensemble des dépenses et des recettes de la copropriété ainsi que sur l'état financier. Cette analyse porte sur les éléments comptables et de gestion de l'exercice clos. Elle met à disposition du syndicat des copropriétaires les éléments lui permettant lors de l'Assemblée Générale de prendre des décisions concernant l'approbation des comptes, la réalisation de travaux, l'adaptation du budget...



### Mise à jour du règlement de copropriété

Pour les copropriétés dont le règlement n'est plus adapté, l'URCC-AURA propose un service d'analyse et de mise en jour du règlement de copropriété.



### Analyse des charges et étude des contrats

L'URCC-AURA peut aider le Conseil Syndical à effectuer l'analyse des charges de la copropriété en répondant à toutes ses questions concernant les dépenses et les comptes de la copropriété et en étudiant les contrats des prestataires.



### Préparation et tenue d'assemblée générale

L'URCC-AURA accompagne ses adhérents dans l'organisation et la tenue d'Assemblée Générale de copropriété en cas de vacance de syndic.



### Assistance aux Assemblées Générales

L'association apporte un soutien lors de la tenue de l'Assemblée Générale afin de sécuriser les décisions prises et de faciliter les échanges entre copropriétaires.



### Animation intra conseil syndical

## Durée du contrat

La présente adhésion est souscrite pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties un mois au moins avant son échéance.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. À défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

## Membre de l'URCC-AURA

L'adhésion à l'URCC-AURA ouvre droit à la participation et au vote lors de l'Assemblée Générale annuelle de L'Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes.

## CONTACTEZ- NOUS

04.72.57.09.35

contact@urcc-aura.com

18 rue Guilloud 69003 Lyon



URCC AURA



urcc\_aura



www.urcc-aura.com



UNION RÉGIONALE  
des COPROPRIÉTAIRES  
et COLOTIS  
AUVERGNE RHÔNE-ALPES  
RESPIREZ, VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉS